

# **Groenland. La nouvelle guerre froide n'est pas une compétition pour la coexistence. C'est une compétition pour la domination systémique mondiale.**

- Trump et le Groenland
- Là où la Chine entre en jeu
- La Chine se définit comme État quasi-arctique
- Trump cherche à reprendre la main
- La nouvelle guerre froide n'est pas une compétition pour la coexistence. C'est une compétition pour la domination systémique mondiale

## **Trump et le Groenland**

Les premiers éléments du cadre Trump–Groenland commencent désormais à émerger et ils clarifient l'intention stratégique avec une précision inhabituelle. L'accord porterait principalement sur un accès limité des États-Unis à de petites portions de territoire au Groenland, une implication directe des États-Unis dans les droits miniers groenlandais, ainsi qu'un accord structuré sans échéance définie.

En outre, les États-Unis pourront développer leurs bases militaires de manière autonome et souveraine, c'est-à-dire, sans avoir de besoin de demander l'aval des Danois comme cela est prescrit dans l'accord de 1951.

En effet, l'accord de défense de 1951 entre le Danemark et les États-Unis ne naît pas dans un vide juridique. Il s'inscrit dans une continuité stratégique ouverte dès la Seconde Guerre mondiale, lorsque Washington considère que le Groenland, bien que juridiquement danois, constitue un avant-poste critique de la défense du continent nord-américain.

La montée de la menace soviétique, l'entrée du Danemark dans l'OTAN en 1949, et la transformation du monde en système bipolaire rendent indispensable une formalisation durable de la présence américaine au Groenland.

Le traité de 1951 intervient donc dans un contexte où le Groenland n'est plus perçu comme une périphérie coloniale, mais comme un nœud stratégique central dans l'architecture de dissuasion occidentale.

Le point fondamental de l'accord de 1951 est le suivant : la souveraineté danoise sur le Groenland est explicitement reconnue et maintenue.

Les États-Unis n'obtiennent aucun droit de souveraineté, aucune annexion formelle, aucun transfert de territoire.

En revanche, l'accord accorde à Washington des droits fonctionnels très étendus, fondés non sur la propriété du territoire, mais sur la nécessité opérationnelle de défense. C'est

précisément cette distinction, souveraineté juridique vs contrôle fonctionnel, qui fait de l'accord de 1951 un texte d'une modernité remarquable.

L'accord autorise les États-Unis à établir, exploiter et contrôler des zones de défense ("defense areas") au Groenland. Dans ces zones, les forces américaines disposent d'une liberté opérationnelle quasi totale pour :

- Construire et exploiter des bases militaires
- Déployer des forces aériennes, terrestres et logistiques
- Installer des systèmes de radar, de communication et de surveillance
- Assurer la protection des installations sans intervention danoise directe

Ces zones ne sont pas définies comme des enclaves souveraines américaines, mais comme des espaces d'usage exclusif à des fins de défense.

L'accord de 1951 confère aux États-Unis une autonomie opérationnelle exceptionnelle, justifiée par l'urgence stratégique de la Guerre froide. Concrètement, Washington peut :

- Déterminer la nature des installations
- Adapter leur mission sans renégociation permanente
- Contrôler l'accès aux sites
- Opérer sous commandement américain

Le Danemark conserve un droit de regard politique général, mais renonce volontairement à toute micro-gestion militaire dans les zones concernées. C'est un compromis clair : sécurité continentale contre délégation fonctionnelle de contrôle.

La base aérienne de Thule, aujourd'hui Pituffik Space Base, est l'incarnation la plus visible de l'accord de 1951.

Elle devient un maillon essentiel du système américain de :

- Détection avancée des missiles balistiques soviétiques
- Surveillance radar du pôle Nord
- Commandement stratégique aérien
- Intégration ultérieure dans les architectures spatiales

Pendant la Guerre froide, les États-Unis exploiteront jusqu'à 17 installations militaires au Groenland, toutes juridiquement fondées sur l'accord de 1951. Bien que le Danemark soit membre de l'OTAN, l'accord de 1951 est strictement bilatéral. Il ne relève pas du commandement intégré de l'Alliance, mais d'une relation directe Danemark-États-Unis.

Cela a deux conséquences majeures :

1. Washington conserve une chaîne de commandement souveraine, non soumise au consensus OTAN.

2. Le Danemark peut justifier politiquement l'accord comme un arrangement spécifique lié à la géographie unique du Groenland, et non comme une militarisation générale.

Cette structure explique pourquoi l'accord a survécu à toutes les phases de détente, puis à la fin de la Guerre froide. Un élément central, et très actuel, de l'accord de 1951 est l'absence de date de fin fixe. L'accord repose sur la persistance de la nécessité stratégique, pas sur un calendrier.

Cela crée un verrouillage structurel : tant que la menace existe (ou peut être invoquée), la présence américaine est juridiquement justifiable. C'est exactement cette logique que l'on retrouve aujourd'hui dans les discussions autour d'un nouveau cadre arctique.

L'accord de 1951 fournit la matrice juridique et conceptuelle de ce qui se discute actuellement :

- Contrôle sans annexion
- Accès territorial ciblé
- Intégration dans une architecture de défense continentale
- Durée indéfinie
- Souveraineté formelle respectée

Toute tentative américaine moderne au Groenland cherchera très probablement à actualiser, étendre ou réinterpréter cet accord, plutôt qu'à le remplacer frontalement.

Ainsi, comprendre cet accord, c'est comprendre pourquoi les États-Unis n'ont pas besoin d'annexer le Groenland pour le contrôler stratégiquement, et pourquoi le débat actuel porte moins sur la souveraineté que sur l'accès, la durée et l'intégration.

Dans ce potentiel accord de 1951 2.0, il est explicitement conçu pour bloquer l'influence russe sur l'île, intégrer le Groenland dans l'architecture américaine de défense antimissile et spatiale dite « *Golden Dome* », et ouvrir la voie à des investissements d'infrastructures soutenus par les États-Unis. Les terres, les minerais et la défense sont ainsi sécurisés dans un arrangement unique et intégré.

La déclaration du président Donald Trump du 21 janvier 2026 marque donc un point d'inflexion décisif dans la géopolitique de l'Arctique. À la suite d'une rencontre avec le secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte, Trump a annoncé qu'un « *cadre pour un futur accord* » avait été trouvé concernant le Groenland et, fait notable, « *l'ensemble de la région arctique* ». Dans le même temps, il a confirmé que les droits de douane précédemment programmés à l'encontre d'un groupe d'États européens n'entreraient pas en vigueur.

Les droits miniers ancrent la sécurité des chaînes d'approvisionnement à long terme. L'intégration à la défense antimissile et spatiale incorpore le Groenland dans l'architecture de sécurité du territoire américain.

Les investissements d'infrastructure assurent une présence permanente, plutôt qu'une présence rotationnelle. L'absence de date de fin définie signale un verrouillage structurel, et non une solution de circonstance.

## **Là où la Chine entre en jeu**

Pris ensemble, ces éléments confirment une évolution plus large de la manière dont la puissance s'exerce dans l'Arctique. Le contrôle s'affirme par l'accès, l'intégration et la durée,

sans modification territoriale formelle et sans escalade ouverte. C'est la logique du corridor mise en pratique.

La Doctrine du Corridor Nord a été formulée précisément pour anticiper ce moment. Le 21 janvier 2026 n'introduit pas une nouvelle orientation stratégique ; il confirme que l'Arctique est passé de l'ambiguïté stratégique à l'exécution stratégique.

Par conséquent, il ne s'agit pas d'un retour à la bipolarité idéologique du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une confrontation systémique entre deux systèmes concurrents de construction de blocs.

D'un côté se trouvent les États-Unis et leurs partenaires liés à l'Anglosphère, de plus en plus organisés autour de la domination militaire, du levier financier, du contrôle technologique et d'une gouvernance commerciale fondée sur la sécurité.

De l'autre, le mode opératoire global de coordination stratégique entre la Chine et la Russie, fusionnant la portée économique et technologique chinoise avec la puissance militaire révisionniste russe et sa disposition à l'escalade coercitive.

Dans cette nouvelle guerre froide, la puissance ne se mesure plus principalement par la conquête territoriale ou l'attrait idéologique. Elle se mesure par la capacité à sécuriser des corridors stratégiques. Les chaînes d'approvisionnement mondiales, les routes commerciales, les matières premières, les technologies stratégiques, les infrastructures numériques et les actifs spatiaux ont fusionné avec la sécurité nationale.

Donald Trump a résumé ce basculement lorsqu'il a déclaré que l'avenir serait déterminé par la capacité à protéger le commerce, le territoire et les ressources essentielles à la sécurité nationale. Cette phrase capture la logique stratégique de l'époque : commerce, territoire et ressources forment désormais un champ de bataille unique et interconnecté.

Cette logique n'est pas nouvelle dans la pensée stratégique américaine. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont explicitement affirmé que le Groenland appartenait à l'hémisphère occidental et devait donc être intégré au système plus large de défense continentale et hémisphérique. Le Groenland n'était pas considéré comme un avant-poste colonial lointain. Il était compris comme une extension stratégique de la sécurité nord-américaine. Le débat actuel sur le Groenland n'est donc pas une anomalie. Il constitue un retour à une continuité historique, sous de nouvelles conditions systémiques.

La doctrine Donroe, (néologisme inventé par Trump : Donald-Monroe = Donroe) résurgence et durcissement, à l'ère Trump, de la doctrine Monroe, a formalisé cette continuité dans l'hémisphère occidental. Elle a redéfini la sécurité hémisphérique comme un intérêt américain non négociable, appliqué non par l'annexion, mais par le contrôle des accès, le levier coercitif et une application fondée sur les précédents. Elle a marqué la fin du déni et le retour d'une politique de puissance ouvertement assumée.

La Doctrine du Corridor Nord est l'extension arctique de cette même logique.

L'Arctique n'est donc pas un théâtre périphérique. Il constitue le corridor nord du système transatlantique. Il relie l'Amérique du Nord et l'Europe sur les plans militaire, économique, numérique et spatial.

Il soutient l'alerte antimissile et la connaissance du domaine spatial. Il accueille des câbles sous-marins et des routes énergétiques. Et à mesure que la glace recule, il reconfigure la connectivité maritime mondiale.

## La Chine se définit comme État quasi-arctique

Dans le même temps, l'Arctique est de plus en plus exposé à la projection de puissance de la Russie et de la Chine. La Russie a agi de manière agressive pour consolider son contrôle sur la Route maritime du Nord, tandis que la Chine, qui se définit elle-même comme un État *quasi-arctique*, apporte un soutien économique, technologique et logistique global à cet effort.

En septembre 2008, le président Dmitri Medvedev approuvait le document de politique arctique global de la Russie : « Fondements de la politique d'État de la Fédération de Russie dans l'Arctique pour la période allant jusqu'en 2020 et au-delà ». Cette stratégie stipulait que toutes les activités arctiques devaient être liées, « dans toute la mesure du possible », aux intérêts de défense et de sécurité.

Le document accordait la priorité aux forces nucléaires de la Flotte du Nord pour dissuader toute menace contre la Russie et ses alliés. Il définissait des phases spécifiques : la période 2008-2010 serait consacrée aux études géologiques, à la cartographie des frontières extérieures de l'Arctique et à la création de pôles industriels et énergétiques. L'Arctique était explicitement défini comme la principale source de ressources stratégiques pour la croissance économique de la Russie.

En 2008, la Russie contrôlait 53 % du littoral arctique. Sur les quatre millions d'habitants de l'Arctique, deux millions étaient russes. La Flotte du Nord disposait déjà de 35 sous-marins et de six croiseurs lance-missiles.

La flotte de brise-glaces nucléaires russes était opérationnelle depuis 1960, date à laquelle le Lénine avait brisé la glace pour la première fois dans la route maritime du Nord. L'infrastructure, la doctrine et les intentions étaient claires.

Tandis que la Russie se positionnait militairement, la Chine se positionnait diplomatiquement et économiquement. En août 2012, le brise-glace chinois Xue Long est devenu le premier navire chinois à emprunter la route maritime du Nord. Il ne s'agissait pas d'une simple curiosité scientifique, mais d'une démonstration de faisabilité pour ce qui allait devenir la Route de la Soie polaire.

En effet, Pékin considère la Route de la soie polaire comme une extension stratégique de son initiative des *Nouvelles routes de la soie*, intégrant le transport arctique dans sa planification de long terme du commerce, de l'énergie et de l'industrie.

Les financements chinois, les compagnies maritimes, les plates-formes de recherche, la couverture satellitaire et les technologies à double usage sont déjà intégrés à l'écosystème de la Route maritime du Nord. Il ne s'agit pas d'un projet commercial. Il s'agit d'un positionnement systémique.

De 2012 à 2017, la Chine a investi environ 90 milliards de dollars dans les États arctiques, selon les comptes rendus ultérieurs du secrétaire d'État Mike Pompeo. Ces dépenses lui ont permis d'accroître son influence, d'accéder aux infrastructures et de se positionner stratégiquement.

La stratégie de fusion civilo-militaire était manifeste dans chacun de ces investissements. Des stations de recherche ont été construites dans toute la région nordique : la station du fleuve Jaune au Svalbard en 2004, l'Observatoire arctique Chine-Islande en 2016, la station terrestre de télédétection par satellite arctique de Kiruna, en Suède, en 2017, et la station terrestre de télédétection par satellite du Groenland à Kangerlussuaq, également en 2017.

Chacune d'elles avait une vocation scientifique, mais offrait aussi des capacités à double usage pour la surveillance, les communications et les applications militaires.

L'annexion de la Crimée par la Russie en mars 2014 a tout bouleversé. Les sanctions occidentales ont ciblé spécifiquement les partenariats énergétiques arctiques. ExxonMobil a été contrainte de mettre fin à ses opérations en mer de Kara, perdant finalement plus d'un milliard de dollars.

Eni a gelé son projet en mer Noire, tout en maintenant officiellement son partenariat jusqu'en 2018. Shell a abandonné tous ses projets arctiques en 2015. Les partenariats de Statoil sont devenus inactifs. L'afflux de technologies, d'expertise et de capitaux occidentaux vers le développement de l'Arctique russe s'est interrompu.

En réponse, la Russie s'est tournée vers l'est. Des plates-formes de forage chinoises ont commencé leurs opérations sur le plateau continental arctique russe. Les navires Nan Hai IX, appartenant à China Oilfield Services Limited, et Oriental Discovery, appartenant à Tianjin China State Shipbuilding Corporation, ont pris en charge les travaux d'exploration.

Les investissements chinois ont afflué vers les projets de GNL arctique. Le projet Yamal LNG, mis en service en 2017, a bénéficié d'un financement chinois important. Après le retrait des Occidentaux, Arctic LNG 2 est devenu encore plus dépendant des capitaux et des technologies chinoises.

**Ce qui semblait être un partenariat russo-chinois n'était en réalité qu'une dépendance russe. Moscou avait besoin de capitaux et de technologies. Pékin fournissait les deux, mais à ses conditions et à son prix.**

La coopération bilatérale dans l'Arctique s'est intensifiée. En avril 2023, le Service fédéral de sécurité des frontières de Russie et les garde-côtes chinois ont signé un mémorandum d'entente renforçant leur coopération.

Les exercices navals conjoints sont devenus réguliers. Les navires de recherche chinois opèrent de plus en plus fréquemment dans les eaux arctiques russes. Le concept de la Route de la soie polaire a intégré la Route maritime du Nord comme corridor essentiel pour le commerce chinois avec l'Europe, permettant potentiellement de réduire les délais de transport de 40 % par rapport aux routes maritimes méridionales via le détroit de Malacca.

Le développement des infrastructures arctiques chinoises s'est accéléré. Stations terrestres, réseaux satellitaires, système de navigation BeiDou assurant la couverture polaire et recherche océanographique aux applications militaires évidentes ont tous été étendus.

Cette approche globale a combiné un engagement politique via le Conseil de l'Arctique, des investissements économiques dans les infrastructures et les ressources, une recherche scientifique développant des capacités à double usage et une présence militaire progressive par le biais de patrouilles navales et d'opérations des garde-côtes.

## **Trump cherche à reprendre la main**

C'est dans ce contexte que le président Trump a affirmé à plusieurs reprises que les États-Unis ont besoin du Groenland du point de vue de la sécurité nationale, citant sa position stratégique, la présence de navires chinois et russes, ainsi que sa richesse minérale.

La Russie exploite plus de 40 brise-glaces, dont sept à propulsion nucléaire, et a modernisé les capacités de sa flotte du Nord. La Chine, quant à elle, dispose de quatre brise-glaces et

d'autres en construction, bénéficie d'un statut d'observateur qu'elle a exploité de manière proactive, maintient des stations terrestres dans les pays nordiques et considère la route maritime du Nord comme une infrastructure des Nouvelles Routes de la Soie.

L'infrastructure parle d'elle-même. La Russie a rouvert des bases datant de l'époque soviétique le long de sa côte arctique, créé le Commandement militaire de l'Arctique, construit des ports et des installations de soutien le long de la Route maritime du Nord et engagé 19 milliards de dollars dans le développement de l'Arctique d'ici 2035.

La Chine a construit des stations terrestres du Svalbard au Groenland, déployé des constellations de satellites polaires, investi des dizaines de milliards dans des projets énergétiques russes dans l'Arctique et positionné la région comme essentielle à ses ambitions de grande puissance maritime.

Les références publiques de Trump à une éventuelle intégration du Groenland aux États-Unis doivent être comprises moins comme des propositions politiques littérales que comme un signal stratégique.

Elles traduisent une évaluation claire : les lacunes de projection de puissance dans l'Arctique, entre le Royaume-Uni, l'Europe du Nord, le Groenland, le Canada et les États-Unis continentaux, ne sont plus acceptables dans une confrontation systémique avec la Chine et la Russie.

La pierre angulaire de la Doctrine du Corridor Nord est une recommandation explicite : les États-Unis et le Danemark doivent signer un nouvel accord de défense actualisé sur le Groenland, modernisant le cadre de 2004 et s'inscrivant dans la continuité juridique et stratégique des accords de 1941 et 1951.

Le nouvel accord devrait formaliser un accès américain élargi au territoire groenlandais à des fins militaires, spatiales, maritimes et d'infrastructure, tout en réaffirmant explicitement la souveraineté danoise et l'autonomie du Groenland. Il devrait institutionnaliser des mécanismes de consultation et de consentement structurés, tout en préservant, une fois l'accord conclu, une pleine flexibilité opérationnelle américaine.

C'est précisément ainsi que fonctionnaient les accords antérieurs, et la raison pour laquelle ils ont perduré.

Un tel accord reconnaît une vérité inconfortable mais nécessaire : dans la Guerre froide 2.0, le Groenland est à nouveau indispensable à la sécurité nord-américaine et transatlantique.

La Doctrine du Corridor Nord appelle à la création d'un pacte de défense arctique de type AUKUS, réunissant les États-Unis, le Canada, le Danemark, le Royaume-Uni et les autres États du Conseil de l'Arctique, dans un cadre de sécurité fondé sur les capacités et non sur un traité formel.

À l'image d'AUKUS, ce pacte se concentrerait sur l'interopérabilité, le partage technologique, l'accès aux bases, la sécurité maritime, la connaissance du domaine spatial et la neutralisation des menaces hybrides. Il ne remplacerait pas l'OTAN et ne militariserait pas le Conseil de l'Arctique.

Il comblerait l'écart croissant entre les structures d'alliance existantes et les exigences opérationnelles du contrôle du corridor arctique entre les États-Unis, le Canada, les nations arctiques européennes et le Royaume-Uni, les principaux partenaires de l'OTAN dans l'Arctique.

Ce cadre de sécurité du Corridor Nord privilégie la défense des corridors plutôt que celle des territoires, la neutralisation des menaces hybrides plutôt que la projection de puissance, et l'interopérabilité sans nouvelles obligations conventionnelles. Les rôles y sont clairement répartis.

Les États-Unis et le Canada fournissent les capacités structurantes via la modernisation du NORAD, l'alerte spatiale et antimissile, le renseignement ISR à longue portée et la capacité de renforcement rapide.

Le Royaume-Uni et la Norvège ancrent la sécurité maritime de l'Atlantique Nord et de l'Arctique, la protection des infrastructures sous-marines et la lutte anti-sous-marine. Le Danemark et le Groenland assurent les bases souveraines, la police arctique et la légitimité politique.

Ce cadre fournit une vision opérationnelle commune de l'Arctique dans les domaines maritime, aérien, cyber et spatial. Il établit des protocoles conjoints pour la protection des infrastructures sous-marines et organise des exercices annuels du Corridor Nord axés sur la gestion de l'escalade en zone grise plutôt que sur la guerre conventionnelle.

Le résultat est une sécurité arctique prévisible et résiliente, qui comble les lacunes de projection de puissance sans franchir les lignes rouges russes. Cette architecture renforce le cœur anglosaxon tout en maintenant l'Europe à l'intérieur du dispositif de sécurité, et non à l'écart.

Le changement climatique transforme l'Arctique, de barrière qu'il était, en passage stratégique. Trois routes définissent la géométrie future du commerce mondial et de la projection de puissance : la Route maritime du Nord, le passage du Nord-Ouest et la future route transpolaire.

La Route maritime du Nord dispose déjà d'avantages matériels et est activement façonnée par le contrôle russe et le soutien chinois. La route transpolaire représente l'enjeu stratégique de long terme. Le contrôle de l'accès, de la surveillance et des infrastructures le long de ces routes définira la puissance maritime future.

En sécurisant le Groenland comme nœud central du Corridor Nord, les États-Unis se positionnent aux deux extrémités du système maritime arctique, vers le Pacifique via l'Alaska et vers l'Atlantique via le Groenland. Cela leur confère un levier décisif sur les dynamiques de transit arctique, tout en protégeant les infrastructures sous-marines et les approches maritimes.

La doctrine accorde donc la priorité à la connaissance du domaine maritime, à la surveillance des fonds marins et aux capacités de réaction rapide. Les patrouilles alliées, les systèmes autonomes et la surveillance satellitaire sont intégrés dans une image opérationnelle unique.

Les câbles sous-marins et les liaisons énergétiques sont traités comme des actifs stratégiques, protégés par une surveillance continue et des mécanismes de réponse préétablis. L'objectif n'est pas de militariser le transport maritime, mais d'empêcher tout acteur hostile d'instrumentaliser le transit arctique.

La dimension géo-économique de la Doctrine du Corridor Nord est aussi déterminante que ses aspects militaires et pourrait conduire à la création de consortiums arctiques. La dotation minérale du Groenland, terres rares, graphite, métaux de base, or, minerai de fer et autres matériaux stratégiques, est essentielle pour les systèmes de défense, les technologies propres et l'industrie avancée.

Les évaluations du Service géologique des États-Unis estiment que l'Arctique pourrait receler environ 30 % du gaz naturel conventionnel non découvert dans le monde et près de 13 % du pétrole non découvert. Ces ressources se situent dans les zones économiques exclusives des cinq États côtiers de l'Arctique : le Canada, les États-Unis, la Russie, la Norvège et le Danemark via le Groenland. L'Arctique russe est central dans le système d'hydrocarbures du pays, représentant la majorité de sa production de gaz et une part importante de ses réserves.

Au-delà des hydrocarbures, le Groenland revêt une importance stratégique exceptionnelle pour les minéraux critiques. Il abrite certains des plus grands gisements potentiels mondiaux de terres rares, notamment dans la province méridionale de Gardar, avec des projets tels que Kvanefjeld et Kringlerne.

Ces matériaux sont essentiels aux technologies vertes, aux systèmes de défense et à l'électronique avancée dans le contexte de la quatrième révolution industrielle et de la compétition technologique mondiale entre l'Amérique et la Chine.

Le Groenland présente également de vastes occurrences de graphite, cruciales pour la production de batteries, d'importants gisements de métaux du groupe du platine (comme l'intrusion de Skaergaard), des métaux de base (zinc, plomb, cuivre, nickel), des gisements d'or dans le sud (dont Nalunaq), de grands gisements de minerai de fer à Isua et Itilliarsuk, ainsi que des réserves potentielles supplémentaires de titane, vanadium, tungstène, molybdène, niobium, tantale, diamants et anorthosite.

La doctrine appelle donc à la création d'un écosystème transatlantique de matériaux critiques arctiques. Le Groenland fournit l'accès en amont. La Suède et la Norvège apportent capacités minières, métallurgiques et de transformation. Le Canada ancre la production nord-américaine en amont.

Les États-Unis et les partenaires européens fournissent capital, garanties d'enlèvement et demande de qualité défense. Le centre de gravité stratégique se situe dans le traitement et le raffinage intermédiaires, là où la dépendance à la Chine est actuellement la plus forte. La gouvernance environnementale et la participation des populations autochtones sont intégrées comme des leviers de sécurité, et non comme des obstacles.

L'implication américaine dans le secteur minier groenlandais, telle que signalée dans le cadre du 21 janvier, doit être comprise comme un ancrage géo-économique, et non comme un contrôle extractif.

Le centre de gravité stratégique réside dans la sécurité des chaînes d'approvisionnement et le traitement intermédiaire, où la dépendance à la Chine demeure la plus marquée. La gouvernance environnementale et la participation des peuples autochtones y sont intégrées comme des facteurs de sécurité.

## **La nouvelle guerre froide n'est pas une compétition pour la coexistence. C'est une compétition pour la domination systémique mondiale**

Dans la Guerre froide 2.0, le vainqueur ne se contente pas de gagner de l'influence. Il rafle la mise, contrôle les corridors, fixe les règles et façonne l'environnement futur du commerce, de la sécurité et de la technologie.

Pour l'Europe, il s'agit d'une question de survie stratégique. La fragmentation, les illusions d'autonomie stratégique ou le refus d'affronter les réalités de la puissance conduiront à un

déclin structurel accru. La sécurité européenne, sa base industrielle et son accès aux marchés mondiaux dépendent de son alignement avec les États-Unis et le cœur anglosaxon.

Pour les États-Unis, il s'agit d'une nécessité stratégique. Face à la Chine et la Russie de l'Arctique à l'Indo-Pacifique, l'Amérique ne peut l'emporter seule. Elle a besoin d'alliés fiables, capables et intégrés, partageant à la fois les charges et les bénéfices du contrôle des corridors.

Par conséquent, le message implicite est clair : l'Arctique entre désormais dans la périphérie stratégique des États-Unis, au même titre que certaines zones du Pacifique ou du Moyen-Orient au cours des décennies précédentes. Cela ne signifie pas annexion, mais intégration fonctionnelle dans l'architecture de sécurité américaine.

Le Groenland devient une extension avancée du dispositif de défense du territoire américain, notamment face aux menaces balistiques, hypersoniques et spatiales émergentes.

C'est précisément pour cette raison que l'OTAN joue ici un rôle central, non pas parce que Washington manquerait de moyens d'influence bilatéraux, mais parce que le cadre de l'alliance confère à la présence une durabilité et une légitimité incomparablement supérieures.

Une présence purement bilatérale est réversible, politiquement attaquable, et juridiquement fragile à long terme. Une présence inscrite dans un cadre Otanien devient, elle, structurelle et coûteuse à démanteler.

Intégrer le Groenland dans un cadre Otanien, via des droits d'accès aux bases, des exemptions juridiques, et surtout l'intégration aux systèmes de défense collectifs, transforme radicalement la nature de la présence occidentale. Elle cesse d'être perçue comme temporaire ou opportuniste et devient un pilier de l'architecture de sécurité euro-atlantique. C'est le cœur de la manœuvre.

Des droits de stationnement élargis, des infrastructures étendues, une intégration accrue aux systèmes d'alerte et de surveillance antimissile, et une posture plus explicite de l'OTAN dans l'Arctique constituent l'issue la plus réaliste. On ne parle pas de drapeaux plantés, mais de couches techniques, juridiques et militaires superposées, qui créent un contrôle de facto.

Au-delà des gros titres, la séquence ne ressemble en rien à une tentative sérieuse d'annexion territoriale. Elle ressemble à une négociation sous contrainte, typique de la méthode Trump (de la méthode américaine). Les droits de douane servent de pression initiale, l'OTAN joue le rôle de soupape de sécurité politique, et le Groenland agit comme levier stratégique central.

L'implication du secrétaire général de l'OTAN marque le passage d'une démonstration de force unilatérale à un cadre multilatéral acceptable, dans lequel chaque partie peut revendiquer un succès :

- Les États-Unis obtiennent l'essentiel de leurs objectifs opérationnels ;
- Le Danemark évite l'isolement et la confrontation directe ;
- L'Europe transforme un rapport de force en enjeu de cohésion d'alliance.

Une fois l'OTAN impliquée, le débat change de nature. Il ne s'agit plus d'un face-à-face entre Washington et Copenhague, mais d'un enjeu de cohésion stratégique de l'alliance.

Ce déplacement du cadre est fondamental : il protège l'Europe, évite au Danemark de se sentir acculé, et permet aux États-Unis de consolider leur avantage arctique sans provoquer de crise diplomatique ouverte.

C'est généralement ainsi que ces situations se terminent : un contrôle de facto par l'accès, l'intégration et la durée, et non une souveraineté de jure. L'histoire stratégique montre que ce type d'arrangement est souvent plus stable et plus efficace qu'une annexion formelle.

Trump commence toujours par demander plus que ce qu'il sait pouvoir obtenir, en assortissant ces demandes de menaces crédibles de rétorsion ici, les tarifs douaniers annoncés en 2025. Il ne privilégie pas la diplomatie graduelle ; il privilégie la vitesse et la saturation.

Il savait pertinemment que l'obtention du territoire groenlandais était hautement improbable. Ce qu'il recherchait, comme souvent, était un deal, et ce deal semble précisément correspondre à un élargissement substantiel de l'accès, de l'intégration et du contrôle stratégique. Son levier principal visait les membres de l'OTAN, et il l'a actionné efficacement.

Si l'objectif avait été la conquête territoriale, l'OTAN n'aurait aucune raison d'être impliquée. Sa présence indique clairement que la finalité est ailleurs : légitimité, partage des responsabilités, et consolidation progressive d'un avantage stratégique dans l'Arctique.

Ce qui se dessine est une stratégie de verrouillage discret : progressive, multilatéralisée, techniquement intégrée, et politiquement difficile à remettre en cause par la suite. Le Groenland n'est pas absorbé ; il est enrôlé dans une architecture de sécurité qui dépasse largement son statut juridique formel.

C'est précisément ce qui rend cette séquence plus importante, et plus durable, qu'une simple polémique sur l'annexion.

La Doctrine du Corridor Nord gère une réalité inévitable. Les États-Unis étendront leur présence militaire, sécuritaire et géo-économique au Groenland. La seule question stratégique est de savoir si cette expansion produira confrontation et polarisation, ou cohésion et stabilité entre alliés stratégiques.

Ce n'est pas une doctrine d'annexion. C'est une doctrine de fonction, d'accès et de contrôle mutuel.